



## INSCRIPTION SERVICES PERISCOLAIRES DE LUCINGES – ANNEE 2018-2019

Pour toute nouvelle inscription aux services périscolaires, les documents suivants sont obligatoires :

1. **La fiche de renseignement de votre enfant,**
2. **Le mode de calcul du quotient familial, document ci-après,**
3. **Une copie de l'assurance scolaire et extra-scolaire, ainsi que l'assurance responsabilité civile si celle-ci n'est pas comprise dans la première.**

### **1. La fiche de renseignement :**

- A prendre en Mairie ou à télécharger sur notre site.
- Remplir, signer la fiche et la ramener en mairie (dès que possible et mardi 28 août 2018 au plus tard pour une inscription dès la rentrée)
- Un identifiant de connexion vous sera ensuite communiqué pour vous permettre d'effectuer vos réservations en ligne. (Si vous n'avez pas Internet à la maison, il est possible de faire vos réservations par fiche papier, me contacter dans ce cas)



**Sans la fiche de renseignement, aucun enfant ne sera accepté dans les locaux des services périscolaires.**

### **2. Le mode de calcul du quotient familial :**

Formulaire indiquant le mode de calcul que vous choisissez, en page 2 de ce document. Attention, à défaut de présentation de ce document et des pièces demandées, le barème tarifaire le plus élevé sera appliqué.

### **3. Copie de l'assurance scolaire et extrascolaire et assurance responsabilité civile :**

Comme pour l'école, la mairie a besoin de la copie de votre assurance, à nous fournir dès réception de votre assureur.

Tarifs selon quotient familial applicables pour 2018-2019 :

Quotient familial	< 1000	1001 à 1500	1501 à 2000	2001 à 2500	> 2501	non inscrit
<b>prix du repas</b>	3,50 €	4,50 €	5,50 €	6,00 €	6,50 €	7,50 €
<b>prix ½ heure garderie</b>	1,00 €	1,15 €	1,30 €	1,40 €	1,50 €	2,00 €

#### A noter :

Après dépôt du dossier en mairie, nous vous ferons parvenir par mail (envoyé par Logiciel enfance) votre identifiant de connexion et quelques explications pour l'utilisation de votre espace personnalisé. Si vous ne disposez pas d'Internet, il est possible d'effectuer vos réservations et vos règlements directement en mairie, nous en informer si c'est le cas.



## MODE DU CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Année scolaire 2018-2019

Depuis septembre 2016, les tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire sont calculés selon le quotient familial. Afin de déterminer celui-ci, nous vous prions de nous indiquer ci-dessous le choix retenu :

Je, soussigné .....

responsable légal de .....

**Choisi le mode de calcul suivant (cocher la case concernée) :**

**Avec mon n° allocataire de la CAF (remis à jour en janvier 2017)**

Numéro d'allocataire CAF du foyer : .....

J'autorise le régisseur des services périscolaires à accéder à mon quotient familial sur le site de la Caisse d'Allocations Familiales dans le but de calculer mes factures restaurant scolaire et garderie périscolaire en fonction de mes revenus.

**Avec mon avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016, ci-joint**

Calcul du quotient familial (QF) à partir de l'avis d'imposition

QF mensuel = 
$$\frac{\text{revenu fiscal de référence (ligne 25 avis imposition)}}{12 \times \text{nombre de parts}}$$

**Je ne souhaite pas communiquer mes revenus**

Je ne désire pas communiquer ces documents à vos services, j'accepte donc de payer mes factures au barème le plus élevé.

**A défaut de présentation des documents demandés, le barème le plus élevé sera appliqué.**

Signature :